

10 mars 2023

(23-1802)

Page: 1/5

**Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires**

Original: anglais

## RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS

### COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (CODEX)

La communication ci-après, reçue le 9 mars 2023, est distribuée à la demande du secrétariat du Codex.

---

## 1 RÉUNIONS DU CODEX TENUES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU COMITÉ SPS (9-11 NOVEMBRE 2022)

### 1.1 CCEXEC et CAC

#### 1.1.1 Quatre-vingt-troisième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (Rome, Italie, 14-18 novembre 2022)

1.1. Les questions pertinentes soulevées à la CCEXEC83 sont mentionnées dans les décisions de la CAC45 sur les Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération, le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Commission du Codex Alimentarius, le Plan stratégique du Codex 2020-2025, les nouvelles sources de nourriture et nouveaux systèmes de production ainsi que l'avenir du Codex.

#### 1.1.2 Quarante-cinquième session de la Commission du Codex Alimentarius (Rome, Italie, 21 novembre 2022 - 6 février 2023)

##### 1.1.2.1 Normes et textes apparentés

1.2. La CAC a adopté plus de 500 normes Codex et textes apparentés nouveaux et révisés, dont les suivants présentent un intérêt en matière SPS:

- 476 LMR pour différentes combinaisons de pesticides et produits;
- LM pour le cadmium dans la poudre de cacao (100% de matière sèche de cacao sur base sèche);
- LM pour le plomb dans les aliments à base de céréales pour les nourrissons et les enfants en bas âge; dans le sucre blanc ou raffiné, les sirops de maïs et d'érable et le miel, et dans les bonbons à base de sucre;
- LM de méthylmercure dans l'hoplostèthe orange et l'abadèche rose;
- LM pour les aflatoxines totales dans le maïs en grains destiné à être transformé; la farine, la semoule et les flocons issus du maïs; le riz décortiqué; le riz poli; le sorgho en grains destiné à être transformé; les aliments à base de céréales pour nourrissons et enfants en bas âge (à l'exclusion des aliments destinés à des programmes d'aide alimentaire), ainsi que les aliments à base de céréales pour nourrissons et enfants en bas âge destinés à des programmes d'aide alimentaire;

- Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fèves de cacao par le cadmium;
- Directives relatives à la reconnaissance des substances actives ou emplois autorisés des substances actives représentant un faible risque pour la santé publique qui sont considérées comme exemptes de l'établissement de limites maximales de résidus ou qui ne donnent pas lieu à des résidus;
- Directives pour la gestion des épidémies biologiques d'origine alimentaire;
- Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXC 1-1969) (révision);
- Directives relatives à l'élaboration d'une législation harmonisée sur la sécurité sanitaire des aliments dans la région du CCAFRICA (directives régionales).

1.3. La CAC a approuvé des propositions de nouveaux travaux portant sur des textes concernant l'innocuité des produits alimentaires:

- Élaboration de principes et d'orientations relatifs au recours à l'audit et à la vérification à distance dans les cadres réglementaires;
- Alignement de textes sur l'hygiène alimentaire avec la version révisée des Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXC 1-1969).

#### **1.1.2.2 Questions transversales présentant un intérêt général pour les travaux de la CAC et de ses organes subsidiaires**

##### ***Application des déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décision du Codex et les autres facteurs à prendre en considération***

1.4. La CAC est convenue de transmettre aux présidents des organes subsidiaires du Codex le projet de lignes directrices à l'intention des présidents de comités et des membres du Codex sur l'application des déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décision du Codex et les autres facteurs à prendre en considération afin de faciliter les délibérations sur les questions relevant de ces déclarations; elle a en outre exhorté les membres à prendre en considération ce projet, selon qu'il serait approprié, dans le processus d'élaboration et d'avancement des normes.

1.5. La CAC a en outre demandé au secrétariat du Codex de solliciter l'avis des membres et des observateurs sur des suggestions spécifiques en vue d'améliorer le projet de lignes directrices, sa finalisation et son éventuelle incorporation dans des documents d'orientation à l'intention des présidents de comités et des membres pour discussion à la CAC46 en 2023.

##### ***Soixantième anniversaire de la Commission du Codex Alimentarius***

1.6. La CAC a encouragé les membres et les observateurs à participer pleinement aux célébrations et à communiquer, directement et par l'intermédiaire du secrétariat du Codex, les informations relatives à leurs projets et à leurs activités; elle a également demandé aux membres de s'engager à mettre en avant le programme à tous les niveaux en vue d'obtenir une participation aux célébrations et une promotion des travaux du Codex aussi larges que possible.

##### ***Plan stratégique du Codex 2020-2025 - Cadre de suivi de l'utilisation et des effets des normes du Codex***

1.7. La CAC a pris note de l'évolution continue du cadre de suivi du Plan stratégique du Codex et a demandé au secrétariat du Codex de l'examiner, avec l'objectif de privilégier les indicateurs pour lesquels les renseignements les plus utiles avaient été recueillis.

1.8. La CAC a en outre indiqué qu'il serait utile d'entreprendre l'élaboration du prochain plan stratégique du Codex avec les membres parallèlement à la révision du cadre de suivi sous l'égide du secrétariat du Codex.

### **Nouvelles sources de nourriture et nouveaux systèmes de production**

1.9. La CAC a reconnu qu'il était important que le Codex travaille avec souplesse et rapidité pour faire des nouvelles sources de nourriture et nouveaux systèmes de production un sujet important dans l'élaboration des normes internationales visant à protéger la santé des consommateurs et à assurer des pratiques loyales dans le commerce alimentaire.

1.10. La CAC a encouragé les membres à présenter des propositions concernant les nouvelles sources de nourriture et nouveaux systèmes de production par l'intermédiaire des mécanismes existants, et les organes subsidiaires à examiner ces questions dans leurs délibérations; elle a en outre demandé au secrétariat du Codex de solliciter l'avis des membres et des observateurs sur l'identification d'éventuelles questions connexes qui ne pouvaient pas être traitées avec la structure et les procédures actuelles et les options possibles pour y remédier, en vue de leur examen dans le cadre de la CAC46.

### **L'avenir du Codex**

1.11. La CAC a examiné un rapport sur la mise au point d'une stratégie pour l'avenir du Codex sur la base des enseignements tirés et des changements nécessaires à la poursuite des activités pendant la pandémie de COVID-19; elle a également indiqué que le 60<sup>ème</sup> anniversaire offrait une bonne occasion pour faire en sorte qu'à l'avenir le Codex soit adapté à ses objectifs. Les travaux réalisés jusque-là étaient axés sur la préparation du point de vue des modalités de fonctionnement et de l'évolution des pratiques de travail au sein du Codex, en ce qui concerne les formats et calendriers des réunions, les groupes de travail ainsi que d'autres mécanismes de travail informels virtuels.

1.12. La CAC a indiqué que le plan concernant l'avenir du Codex était inachevé et qu'en 2023 tous les membres et observateurs auraient l'occasion de collaborer sur cette question; elle a aussi pris note de la nécessité d'examiner, en temps voulu, le Manuel de procédure pour faire en sorte que ses dispositions permettent et facilitent la poursuite des réunions en mode virtuel et hybride.

1.13. Les documents de travail, y compris le rapport, des sessions du CCEXEC et de la CAC peuvent être consultés sur le site Web du Codex: [CCEXEC83](#), [CAC45](#).

## **2 RÉUNIONS DES COMITÉS INTERNATIONAUX**

### **2.1 Cinquante-troisième session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (San Diego, États-Unis d'Amérique, 29 novembre - 2 décembre 2022)**

2.1. Le CCFH a finalisé les Directives pour la maîtrise des *Escherichia coli* producteurs de shigatoxines (STEC) dans la viande de bœuf, les légumes-feuilles frais, le lait cru et les fromages produits à partir de lait cru, et les graines germées (section générale et annexes sur la viande de bœuf, le lait cru et les fromages produits à partir de lait cru) (les travaux se poursuivent sur les annexes concernant les légumes-feuilles frais et les graines germées) ainsi que les Directives de sécurité sanitaire pour l'utilisation et le recyclage de l'eau dans la production et la transformation des aliments (section générale et annexe concernant les produits frais) en vue de leur adoption par la CAC46 (2023).

2.2. Le CCFH est convenu d'engager de nouveaux travaux pour élaborer des directives sur les mesures de contrôle de l'hygiène en matière de denrées alimentaires sur les marchés d'alimentation traditionnels, ainsi que la révision des Principes généraux en matière d'hygiène alimentaire pour le contrôle de la présence d'espèces de *Vibrio* à caractère pathogène dans les fruits de mer (CXG 73-2010) qui seront soumis à l'approbation de la CAC46 (2023).

2.3. Le CCFH continue de travailler sur les Directives de sécurité sanitaire pour l'utilisation et le recyclage de l'eau dans la production des aliments (annexes sur les produits de la pêche et les produits laitiers).

---

## **2.2 Vingt-sixième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (Portland, Oregon, États-Unis d'Amérique, 13-17 février 2023)**

2.4. Le CCRVDF a finalisé les LMR pour 13 composés:

- ivermectine pour les ovins, porcins et caprins - tissu adipeux, reins, foie et muscles;
- nicarbazine pour les poulets;
- LMR extrapolées de dix médicaments vétérinaires (amoxicilline, benzylpénicilline, cyhalothrine, cyperméthrine, deltaméthrine, lévamisole, moxidectine, spectinomycine, tilmicosine, tétracyclines) pour les ruminants;
- LMR extrapolées de deux médicaments vétérinaires (deltaméthrine, fluméquine) pour les poissons.

2.5. Le CCRVDF poursuit ses travaux sur l'établissement de LMR pour les médicaments vétérinaires (procédures ordinaires et d'extrapolation), sur les critères et procédures pour l'établissement de niveaux d'action en raison des transferts de médicaments vétérinaires inévitables et intentionnels des aliments pour animaux vers les denrées alimentaires d'origine animale. Le Comité poursuit également son travail de coordination avec le Comité du Codex sur les résidus de pesticides sur des questions intéressant les deux comités.

2.6. De plus amples renseignements sur les travaux de ces comités figurent dans le rapport sur la session disponible sur le site Web du Codex: [CCFH53](#), [CCRVDF26](#).

## **3 PROCHAINES RÉUNIONS DU CODEX PRÉSENTANT UN INTÉRÊT EN MATIÈRE SPS (À PARTIR DE FÉVRIER 2023. VOIR LE SITE WEB DU CODEX POUR LE CALENDRIER COMPLET DES RÉUNIONS)**

### **3.1 CCEXEC**

- 84<sup>ème</sup> session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (CCEXEC84, Genève, Suisse, 10-14 juillet 2023)

### **3.2 Réunions des comités internationaux présentant un intérêt en matière SPS**

- 16<sup>ème</sup> session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF16, Utrecht, Pays-Bas, 18-21 et 26 avril) (séance plénière en présentiel avec adoption, à distance, du rapport, radiodiffusion disponible)
- 26<sup>ème</sup> session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS26, Hobart, Tasmanie, Australie, 1<sup>er</sup>-5 mai 2023) (en mode hybride)
- 42<sup>ème</sup> session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS42, Budapest, Hongrie, 12-16 et 20 juin 2023) (séance plénière en présentiel avec adoption, à distance, du rapport, radiodiffusion disponible)
- 54<sup>ème</sup> session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR54, 26 juin - 1<sup>er</sup> juillet 2023)

3.1. Des renseignements actualisés sur l'état d'avancement des travaux de ces comités sont régulièrement publiés sur leurs pages Web respectives: [CCEXEC84](#), [CCFICS26](#), [CCMAS42](#), [CCPR54](#).

3.2. Pour des questions spécifiques sur l'état d'avancement des travaux des comités du Codex présentant un intérêt pour les délégués SPS, veuillez consulter les pages dédiées ou envoyer un courriel à l'adresse suivante: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org).

#### **4 GÉNÉRALITÉS**

4.1. Le secrétariat du Codex, en coopération avec les secrétariats des pays hôtes, continuera d'organiser des réunions de groupes de travail et des webinaires ainsi que d'autres événements en amont des sessions des organes subsidiaires du Codex afin d'aider les délégations à se préparer et de faciliter les discussions et la recherche du consensus. De plus amples renseignements sont disponibles sur les pages Web du Comité et dans le [calendrier du Codex](#).

---